

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-sept avril à dix heures,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Étaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte	X	
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Patrick RENAUD – CARO	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20260427-D2026_07-DE
Reçu le 18/05/2026

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2026/07

OBJET : Affectation des résultats 2025

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 en vue du vote du budget primitif,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de :	675 152,75€
Excédent reporté de :	899 389,09€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 574 541,84€
Déficit d'investissement de :	445 863,12€
Déficit des restes à réaliser de :	901 421,10€
Soit un besoin de financement de :	1 347 284,22€

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

1°) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 574 541,84€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 347 284,22€
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	227 257,62€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	445 863,12€

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnav-Charente

Gérard PONS